

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 25/11/2022 
ID : 974-249740101-20221117-2022_133_BC_33-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT NOVEMBRE à 14 h 30,
Nombre de membres en exercice : **16** le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de présents : 14
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 0 **Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_133_BC_33
Validation du plan de financement
concernant la mise en place de
réacteurs UV sur le réservoir
MADURAN

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme
Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne
PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE
- M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Daniel PAUSE - M.
Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/11/2022

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe
LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_133_BC_33 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE RÉACTEURS UV SUR LE RÉSERVOIR MADURAN

Le Président de séance expose :

Contexte

Le TCO fait l'objet d'un encadrement réglementaire (mise en demeure) pour la mise en conformité du système de production d'eau potable sur la commune de Saint-Leu. La construction de l'unité de traitement de l'eau potable de MADURAN est actuellement en cours et sera finalisée au cours du premier trimestre 2024.

Dans l'attente de la mise en service de l'usine et suite à la contamination des eaux détectée en 2021 (campylobacter), le Préfet de La Réunion et la Directrice de l'ARS ont prescrit la mise en œuvre d'un plan d'actions provisoires, qui a pour objectif de limiter l'exposition de la population aux risques sanitaires, notamment ceux liés aux parasites intestinaux et aux bactéries.

Dans le cadre de ce plan d'action, un réacteur Ultra-Violet sera mis en place fin 2022 en complément des traitements existants, sur le réservoir existant de MADURAN.

L'accompagnement des services de l'Etat est aussi financier. Le TCO a obtenue une subvention au titre du Contrat de Convergence et de Transformation 2019-2022 (Volet n°3 mesure n°3.3.1.1).

Plan de financement

Une subvention d'un montant de 194 690,40 euros a été attribuée au TCO. Celle-ci couvre 80% du coût total de l'opération fixé à 243 363 euros HT.

	ETAT	TCO	TOTAL
% de participation	80%	20%	100%
montants	194 690,40 € HT	48 672,60 € HT	243 363 € HT

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/10/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 13/10/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 
ID : 974-249740101-20221117-2022_133_BC_33-DE

- **APPROUVER le plan de financement définitif concernant la mise en place d'un réacteur Ultra-Violet sur le réservoir MADURAN existant ;**
- **DIRE que les crédits sont inscrits au budget annexe de l'eau ;**
- **AUTORISER le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président